

IV. Déclarations de Yahbalaha et d'Acace

Informations générales

Date Ve s. - rassemblement et réélaboration des actes synodaux sous Timothée Ier (VIIIe-IXe s.)

extrait situé sous le règne de Yazdgird Ier
Languesyriaque

Type de contenu Texte légal ou canonique

Comment citer cette page

IV. Déclarations de Yahbalaha et d'Acace, Ve s. - rassemblement et réélaboration des actes synodaux sous Timothée Ier (VIIIe-IXe s.)

Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/TransPerse/items/show/352>

Copier

Informations éditoriales

Éditions

Manuscrit de Paris, BnF syr. 332, collationné sur le manuscrit Borgia sir. 82.

- Chabot, J.-B., *Synodicon orientale ou recueil des synodes nestoriens*, (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques* 37), Paris, 1902, p. 276-284 ; syr. p. 37-42.
- van Rompay, L., «The Synod of Mar Yahballaha», in A. Melloni (ed.), *Conciliorum Oecumenicorum Generaliumque Decreta* (COGD), V: «The Councils of the Armenian, Syriac and Ethiopian Orthodox Churches», (*Corpus Christianorum*), Turnhout, Brepols Publishers, 2022.

Traduction en allemand:

- Braun, O., *Das Buch der Synhados oder Synodicon Orientale: Die Sammlung der Nestorianischen Konzilien, zusammengestellt im neunten Jahrhundert nach der syrischen Handschrift, Museo Borgiano 82, der Vatikanischen Bibliothek*, Stuttgart, Wien: Rothsche Verlagshandlung, 1900.

Traduction en anglais (inédite):

- Birnie, M.J., *The Eastern synods from the collection of the "Nestorian" synods Originally published in Aramaic and French by J. B. Chabot, translated from*

Références bibliographiques :

- Labourt, J., *Le christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide (224-632)*, Paris, 1904, p. 100-103.
- Sako, L., *Le rôle de la hiérarchie syriaque orientale dans les rapports diplomatiques entre la Perse et Byzance aux Ve-VIIe siècles*, (Textes et études sur l'Orient chrétien 2), Paris, 1986.

Autres sources corrélées :

- 'Amr ibn Mattaï: Gismondi, H. (ed.), *Maris, Amri et Slibae. De patriarchis nestorianorum commentaria*, Pars Altera, Rome, 1899, p. 27-28.
- Ȣliba ibn Yohanna et Mari ibn Suleyman: Gismondi, H. (ed.), *Maris, Amri et Slibae. De patriarchis nestorianorum commentaria*, Pars Altera, Rome, 1897, p. 15-16.
- Histoire syro-orientale de Séert: éd. Scher, A., *Histoire nestorienne inédite (Chronique de Séert)* I/2, (Patrologia Orientalis 5), Paris, 1910, p. 326 [214]-328 [216].
- Bar 'Ebrōyō, *Chronique ecclésiastique*: éd. Abbeloos, J.-B., Lamy, T. J. (eds), *Gregorii Barhebraei Chronicon Ecclesiasticum quod e codice musei britannici descriptum conjuncta opera ediderunt, latinitate donarunt annotationibusque theologicis, historicis, geographicis et archeologicis illustrarunt*, III, Paris, Louvain, 1877, p. 53-54; Wilmshurst, D., *Bar Hebraeus, The Ecclesiastical Chronicle. An English Translation*, (Gorgias Eastern Christian Studies 40), Piscataway, 2016, p. 324-325.

Liens

éd. de J.-B. Chabot :

- [version française](#)
- [version anglaise](#)
- [texte syriaque](#)

Indexation

Noms propres [Acace \(évêque d'Amid\)](#), [apôtres](#), [Christ](#), [Isaac \(catholicos\)](#), [Mauvais \(le\)](#), [Trinité](#), [Yahbalaha \(catholicos\)](#), [Yazdgird Ier](#)

Toponymes [Occident](#), [Orient](#)

Sujets [ambassadeur](#), [anathème](#), [canons de l'Eglise syro-orientale](#), [catholicos](#), [doctrine](#), [foi](#), [roi](#), [troupeau](#)

Traduction

Texte

Déclarations de Yahbalaha et d'Acace

Alors notre honorable Père, Mār Yahbalaha, évêque, catholicos de l'Orient, dans l'abondance de sa sagesse et la grandeur de sa science éclairée, prit la parole en présence de son honorable frère Mār Acace, évêque et ambassadeur, et dit:
«Puisque vous avez eu cette pensée juste et salutaire, moi le premier, je suis prêt à accomplir réellement ces choses. Vous aussi, accomplissez votre pensée et la bonne intention de vos promesses. En effet, notre Dieu adorable, qui désire secourir tous les hommes, prend soin de la constitution et de la régularité de son Église, afin que

les pasteurs de ses troupeaux pratiquent la sainteté, la chasteté, la vigilance, que les collaborateurs de son saint ministère **[syr. p. 41]** soient respectés, que la chaste alliance soit conservée, que **[trad. Chabot p. 282]** les séculiers soient arrachés aux lacets et aux filets du Mauvais; les illustres et bienheureux Pères évêques, de bonne mémoire, ont été inspirés pour être les régulateurs des églises du Christ par leurs saintes lois, et pour que tout pays qui goûte le ferment de leur doctrine véritable, demeure dans la stabilité de la vraie foi qu'ils ont reçue des saints Apôtres. Comme le sel plein de saveur de leur véritable tradition est parvenu jusqu'à nous, ainsi qu'il convient aux amis de la vérité, à ceux qui pratiquent la justice, aux prédateurs de la vérité de la Trinité glorieuse, dans les écrits que vous nous avez adressés, vous avez fait connaître que vous demandiez que, vu la grande confusion répandue dans nos églises par l'inexpérience, nous donnions à Votre Amabilité les lois que les saints synodes ont établies en divers temps dans tout l'Occident pour la constitution des Églises. Votre bonne volonté unanime a été accueillie par nous; car vous nous avez demandé cela comme des hommes réguliers, intelligents, chastes et saints, honorés par leurs œuvres; vous avez promis fermement de garder ces lois; et vous nous avez déclaré que quiconque les transgresserait serait censuré et anathématisé. Nous-mêmes, depuis que, par le secours divin, nous occupons ce poste, nous avions ce désir. Aujourd'hui que, par la charité de Dieu, vous êtes rassemblés près de nous et que vous nous l'avez demandé unanimement dans vos écrits, nous donnons à chacun de vous ces Canons régulateurs, établis par les Pères évêques de l'Occident, afin qu'ils soient observés par vous avec vigilance. Que personne n'ose en enfreindre un seul. Et nous-mêmes principalement nous y adhérons de toute notre âme et nous nous efforcerons de les garder avec vous et comme vous. Nous décrétons la censure et l'anathème contre tous ceux qui transgresseront ces lois justes, afin que de toutes manières les ruses du Mauvais soient anéanties, que ses lacets soient rompus, que ses filets soient brisés, et que tout orgueilleux qui s'élèvera contre la science de Dieu soit humilié. Quelles sont ces lois établies par les Pères dans le saint Synode? Votre Amabilité peut le comprendre par les choses mêmes consignées dans cet écrit. Toutes les lois précédemment consignées dans un seul décret en la onzième année du règne **[trad. Chabot p. 283]** du victorieux Roi des rois, dans le temps du principat de l'évêque Mār Isaac, avaient été écrites pour le temps et les circonstances; mais les circonstances changent avec le temps et les lois avec ceux qui ont l'autorité. Grande avait été la confusion, et une agitation désordonnée s'était produite ça et là; des lois sévères, en rapport avec le temps, avaient été établies pour la répression des audacieux; qu'on les conserve et qu'on ne les annule pas, afin qu'elles soient une cause de crainte pour les autres, et que personne n'ose de nouveau exciter l'ancienne perturbation!»

Alors l'honorable et illustre Mār Acace, évêque et ambassadeur, dit avec nous **[syr. p. 42]** tous évêques:

«Ainsi convient-il de garder et de ne pas oublier les anciens écrits, afin qu'aujourd'hui encore ils servent à corriger et à effrayer ceux qui vivent dans le dérèglement et qui seraient disposés à transgresser une définition bénigne.»

Traducteur(s)J.-B. Chabot

Description

Analyse du passage

Sur l'ambassade de Yahbalaha et celle d'Acace d'Amid sous Théodore II le Jeune (408-450), et la discussion de leurs dates respectives (estimées aux années 417-418 et 419-420), voir Sako, L., *Le rôle de la hiérarchie syriaque orientale dans les rapports diplomatiques entre la Perse et Byzance aux Ve-VIIe siècles, (Textes et études sur l'Orient chrétien 2)*, Paris, 1986; Chabot, J.-B., *Chronique de Michel le Syrien*, p. 277 n. 2.

L'historien grec Socrate le Scholastique, au Ve siècle, mentionne un Ἀβλάβα «évêque de Perse» (τῷ ἐπισκόπῳ Περσίδος) et contemporain de Yazdgird Ier (*Histoire ecclésiastique* VII, 8, 18-19): ce personnage sans visage accompagne l'évêque Marūtha de Maypherqaṭ, alors délégué des Byzantins auprès de la cour sassanide. Selon cet auteur repris par les sources postérieures, en particulier la *Chronique de Séert*, tous deux opérèrent conjointement et avec succès un exorcisme sur le fils du roi des rois. Socrate, *Histoire ecclésiastique*, éds. Périchon, P., Maraval, P., *Socrate de Constantinople. Histoire ecclésiastique*, (Sources chrétiennes 506), Paris, 2007, p. 40-41. Pour le contexte de rédaction de l'*Histoire ecclésiastique*, voir Schuol, M., «Yazdgird I. und die Christen in der Überlieferung des», in E. Dąbrowa (ed.), *Ancient Iran and its neighbours. Studies in honour of Prof. Józef Wolski on Occasion of His 95th Birthday. Electrum* 10, 2005, p. 99-110.

On remarque comme un chassé-croisé remarquable entre le texte de Socrate et celui de la *Chronique de Séert*: chez l'un, c'est Marūtha seul qui par ses prières guérit les troubles de Yazdgird, rôle conféré à Yahbalaha dans le second. *Chronique de Séert*, éd. A. Scher, I/2, chapitre LXXI, p. 329 [217]. Comme l'a remarqué R. Marcus, la séquence de l'ambassade occidentale en Perse doit être rattachée à la notice de la *Chronique de Séert* qui évoque le martyre d'Hypathia, juste après, précisément daté de 415 car l'intervention de Marūtha et de Yahbalaha (nommé 'Abdā dans *Séert*) auprès de Yazdgird eut lieu l'année de cette mise à mort. Marcus, « The Armenian Life », p. 50, n. 14. Chez Théophane, le passage est daté erronément de l'an 5906 - soit 406 de notre ère. L'an 415 correspond à la première année du patriarcat de Yahbalaha (415-20), ce qui corrobore l'identification du 'Abdā de la *Chronique de Séert* avec Yahbalaha. Suggestion d'assimilation des deux noms déjà dans Labourt, *Le christianisme dans l'empire perse*, p. 90 n. 1 à partir des données de 'Amr, Šliba et Bar 'Ebrōyō qui attribuent à Yahbalaha le miracle conféré à 'Abdā par Socrate. Sur le cadre chronologique de cette action conjointe, voir Eugène Tisserant, «Marouta de Maypherqaṭ (saint)», *DTC* 10/1, Paris, 1928, col. 145.

Édition numérique

Éditeur numériqueProjet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légalesFiche : Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

